

Bulletin d'inscription à une session de formation

Formation choisie :

Date :

Participant

Nom : Prénom :

Fonction :

Adresse électronique : Téléphone :

Entreprise

► Raison sociale : Numéro de SIRET :

Adresse :
.....

► Prénom et nom du responsable de l'inscription :

Fonction :

Adresse électronique : Téléphone :

► Adresse de facturation :

.....
.....

► Numéro Identifiant TVA :

► Coût de la formation : 700 € HT pour les 2 jours, soit 837,20 € TTC.

► Un chèque d'acompte de 200 €, à l'ordre d'Ergolia, doit être joint au bulletin d'inscription pour valider l'inscription. En retour, un courriel de confirmation d'inscription vous sera adressé. Le solde doit être réglé 20 jours avant la session suivie.

► Tout règlement est à adresser à Ergolia, 23 rue Oudry, 75013 Paris.

► La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions sans réserve.

► Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Pascale Josse (06 81 51 14 92, pascale.josse@wanadoo.fr).

Cachet et signature de l'entreprise :



Conditions générales d'inscription aux formations

Tarif

Le prix de la formation est indiqué hors taxes et sera majoré du taux de TVA en vigueur. Tout stage commencé est dû en entier. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Conditions Générales de Vente

Toute inscription est déclarée valide à réception du bulletin d'inscription accompagné d'un chèque d'acompte à l'ordre d'Ergolia. Un courriel de confirmation d'inscription est alors adressé au participant et au responsable de l'inscription.

Le solde de la formation doit être réglé à la date indiquée sur le bulletin d'inscription.

Tant que les frais d'inscription n'ont pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, Ergolia se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

Garantie de participation apportée par Ergolia

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour le bon déroulement de la session, Ergolia se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 15 jours avant la date prévue.

Cas d'empêchement d'un participant

Toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la formation. Nous vous demandons de les limiter aux seuls cas de force majeure. Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le participant empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Si cette possibilité n'est pas envisageable, nous vous invitons à contacter Ergolia le plus rapidement possible afin de trouver une autre solution. En cas d'annulation trop tardive (moins de 15 jours avant le début de la formation), nous nous réservons la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire correspondant notamment aux frais fixes engagés, soit 30% du montant de la formation.

L'acquittement de ce dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

Les documents légaux

Le bulletin d'inscription accompagné d'un acompte vaut bon de commande. A sa réception, une confirmation d'inscription par courriel est adressée accompagnée de la fiche pédagogique du stage.

La facture est adressée au responsable de l'inscription en deux exemplaires à l'issue de la formation. Une attestation de participation est donnée en fin de session aux participants.